

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 février 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Nicolas ISNARD.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **FAG 023-5322/19/BM**

#### **■ Adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association Finances Gestion Evaluation des Collectivités Territoriales (AFIGESE ) et paiement de la cotisation 2019**

**MET 19/9945/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'Association Finances-Gestion-Evaluation des Collectivités Territoriales (AFIGESE) est une association de professionnels des collectivités territoriales, travaillant sur les métiers des finances, du contrôle de gestion et de l'évaluation des politiques publiques.

Cette association a pour objet d'affirmer l'attachement de ses membres aux valeurs suivantes :

- la libre administration des collectivités territoriales ;
- le citoyen au centre de la problématique du service public ;
- le professionnalisme, la transversalité et le partage des cultures.

Les moyens d'action de l'AFIGESE sont :

- l'organisation d'une manifestation annuelle appelée les Assises de la fonction financière (manifestation organisée avec succès depuis plus de 20 ans) ;
- l'organisation de formations ;
- la constitution de groupes de travail sur des sujets préoccupant les collectivités territoriales.

Les statuts de l'association permettent aux collectivités territoriales et organismes de droit public de devenir membres de cette association, offrant ainsi à leurs cadres intéressés un lieu d'échanges, de formation et de confrontation des problèmes rencontrés, dans une optique de plus grand professionnalisme et de performance de leur collectivité.

Signé le 28 Février 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 07 mars 2019

La qualité de membre de cette association permettra notamment de bénéficier d'un tarif privilégié pour l'inscription d'élus ou d'agents de la collectivité aux assises annuelles et à toute formation organisée par cette association ou en liaison avec d'autres partenaires, ainsi que de recevoir gratuitement tous les documents élaborés ou publiés par l'Association.

Compte tenu de l'intérêt pour la Métropole Aix-Marseille-Provence que ses collaborateurs soient toujours mieux formés et en mesure d'apporter des idées, des réflexions et des solutions durables à ses problématiques, il est proposé que la Métropole adhère à l'AFIGESE.

L'AFIGESE dispose de neuf groupes de travail sur les thématiques suivantes :

- dématérialisation ;
- dette ;
- évaluation des politiques publiques ;
- fiscalité et dotations ;
- nouveaux périmètres, transferts de compétences et mécanismes de financement ;
- pilotage des politiques d'actions sociales ;
- pilotage et outils d'aide à la décision ;
- qualité des comptes et certification ;
- tarification et calcul de coût.

Afin que la Métropole Aix-Marseille-Provence puisse participer à cinq groupes de travail, il est proposé que la Métropole dispose de cinq représentants au sein de cette association.

Aussi, en vertu des dispositions statutaires de l'AFIGESE, les adhérents personnes morales acquittent une cotisation annuelle pour chacun des représentants qu'ils souhaitent désigner afin de participer notamment aux travaux de groupes.

Ainsi, pour cinq représentants participant aux groupes de travail, le montant de la cotisation pour l'année 2019 est de 1 598 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG n°152-4969/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole.

#### **Où le rapport ci-dessus,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que compte tenu de l'objet et des objectifs poursuivis par l'AFIGESE, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite adhérer à cette association pour l'année 2019, et ce, pour cinq représentants qui participeront aux groupes de travail organisés par l'association .

#### **Délibère**

**Signé le 28 Février 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 07 mars 2019**

**Article 1 :**

Sont approuvés l'adhésion de la Métropole à l'Association Finances-Gestion-Evaluation des Collectivités Territoriales (AFIGESE) pour cinq représentants ainsi que le paiement de la cotisation 2019 d'un montant de 1 598 euros.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence Fonction 020 - Nature 6281 – Sous-politique A 440.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Budget et Finances

Didier KHELFA